



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 17 JUIN 2025

AFFAIRE N° 19-20250617

**DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACCORDEES
AU PRESIDENT – BILAN DES DECISIONS PRISES EN MATIERE
D'ACTIONS D'ESTER EN JUSTICE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20250617, puis de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 26-20250617 et de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 53-20250617) puis de celle de Monsieur VALY Bachil, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 09-20250617) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3^e Vice-Présidente (à l'affaire n° 10-20250617 ainsi qu'à l'affaire n° 27-20250617).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 33

Absents représentés : 11

Absents : 04

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 29-20250617), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 53-20250617 hormis l'affaire n° 46-20250617), MUSSARD Rose Andrée.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20250617), GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par GASTRIN Albert, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 30 à l'affaire n° 53-20250617).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, SOUBAYA Josian représenté par MONDON Laurence, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, KBIDI Emeline représentée par MUSSARD Rose Andrée, LANDRY Christian représenté par JAVELLE Blanche Reine, FULBERT GERARD Gilberte représentée par LEICHNIG Stéphanie, HUET Marie-Josée représentée par LEVENEUR Inelda.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 53-20250617).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, VIENNE Axel, LEVENEUR Inelda et HUET Marie-Josée (à l'affaire n° 46-20250617).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 19-20250617**DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ACCORDEES AU PRESIDENT –
BILAN DES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'ACTIIONS D'ESTER EN JUSTICE**

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire lui a donné, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation pour accomplir différents actes de gestion courante.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil communautaire des décisions d'ester en justice prises par Monsieur le Président dans le cadre de ses attributions déléguées en application de la délibération n° 07-20240719 du 19 juillet 2024.

Sur la période de juillet 2024 à ce jour, la liste des affaires portées par le Président en matière d'actions d'ester en justice est la suivante :

I. Contentieux sur l'année 2024 :

- DOMITILE Karen / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 12 juillet 2024,
- GIRONCEL Vincent / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 26 juillet 2024,
- SCCV MORANE / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 20 août 2024,
- BERNARD Pierrette / CASUD et COMMUNE DE L'ENTRE-DEUX : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 19 septembre 2024,
- Société ADM TRANSPORTS / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours en référé provision introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 20 novembre 2024,
- Société VNM TRANSPORTS / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours en référé précontractuel introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 8 décembre 2024,
- Société LES RAPIDES DU LEVANT (RDL) / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 23 décembre 2024,
- HOAREAU Virginie et LEBON Ludovic / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 24 décembre 2024.

II. Contentieux sur l'année 2025 :

- Société BETCR / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 2 février 2025,
- Société VNM TRANSPORTS / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 10 février 2025,
- Société VECTRA / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 17 février 2025,
- HOARAU Fabrice / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 28 février 2025,
- HOARAU Emeline / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 28 février 2025,
- RIVIERE Didier / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 28 février 2025,
- Société ADM TRANSPORTS / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours en référé suspension introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 23 avril 2025,
- Société ADM TRANSPORTS / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 23 avril 2025,
- PENSEMENT Carole / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 9 mai 2025,
- MUSSARD Stéphane / CASUD : défense des intérêts de la CASUD dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de la Réunion le 9 mai 2025.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte du présent bilan des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil Communautaire en matière d'actions d'ester en justice.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- **prend acte du bilan ci-avant des décisions prises par le Président en vertu des délégations du Conseil communautaire en matière d'actions d'ester en justice,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 03/07/2025